

## LES CLUBS

Phase 2 du déconfinement, à partir du 2 juin 2020



En zone verte, la pratique du beach tennis est autorisée sur des terrains en extérieur et en intérieur. En zone orange, seule la pratique en extérieur ou sur des terrains abrités, à condition que les 4 côtés soient intégralement ouverts et le terrain parfaitement ventilé, est autorisée.



La reprise de la pratique du beach tennis est autorisée. L'espace de jeu doit être considéré comme étant divisé en 4 parties, soit une par joueur. Les pratiquants veilleront à se répartir un espace de jeu et à y évoluer sans croiser. Cet aménagement est provisoire.



Le référent COVID-19, désigné par le club, constitue le point de contact pour renseigner tout membre du club sur les questions relatives à la reprise d'activité dans le cadre de la sortie de confinement.



En toutes circonstances, les groupes de plus de 10 personnes sont interdits et la règle de distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre deux personnes doit être respectée. La gestion des flux des pratiquants (arrivées et départs) est recommandée à cet effet.



L'accueil des pratiquants est autorisé dans les club-houses.



La réservation des terrains s'effectue en ligne, notamment via Ten'Up, ou par téléphone (pas d'inscription manuelle).



En zone verte, l'ouverture des espaces de restauration est autorisée, dans le respect des instructions gouvernementales et des règles sanitaires. En zone orange, les activités de restauration sont uniquement possibles avec un service en terrasse.

## AVANT DE JOUER



Un pratiquant malade ou présentant des symptômes ne vient pas jouer.



Il est recommandé aux joueurs d'arriver en tenue et avec leur propre matériel (raquette, balles, serviette, bouteille d'eau, gel hydro-alcoolique et gants). Chaque joueur devra laisser sa serviette dans son sac pendant toute la séance.



Pour éviter que les joueurs ne se croisent lors des changements de créneaux horaires, il leur est demandé d'entrer successivement sur le terrain ainsi que d'arriver à l'heure exacte de réservation et de quitter le terrain 5 minutes avant la fin de la séance.



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser leur gel hydro-alcoolique avant et après la séance.



Les vestiaires collectifs restent fermés. Seuls les vestiaires individuels peuvent être utilisés.

## SUR LE TERRAIN



Chacun des joueurs apportera son jeu de balles porteuses d'un signe distinctif. Chacun servira uniquement avec ses balles marquées. En aucun cas un joueur ne touchera avec la main une balle appartenant à son/ses partenaire(s).



La poignée de main à la fin de la partie n'est pas autorisée. Un signe de la main ou de la raquette peut la remplacer.



La règle de distanciation physique de 2 mètres doit être respectée.



Après chaque séance, les lignes de délimitation du terrain doivent être nettoyées par les pratiquants avec un produit détergent-désinfectant.



Les changements de côté sont interdits pour des raisons sanitaires.



Si la pratique a lieu sur une plage et si les lieux le permettent, les terrains doivent être déplacés quotidiennement.



Les lieux doivent être aménagés de sorte que la pratique de cette discipline ne suscite pas des rassemblements de plus de 10 personnes.

## ENSEIGNEMENT

4

La reprise des cours individuels et collectifs est autorisée, dans la limite de 4 élèves et 1 enseignant professionnel par terrain.



L'entraînement au service n'est possible que si chaque élève utilise ses propres balles marquées. L'enseignant et les autres élèves n'auront alors pas le droit de toucher avec leurs mains les balles utilisées par le serveur. Cette règle est également applicable pour les séries de points joués.



Lors des exercices au panier, les élèves ne doivent à aucun moment ramasser les balles avec les mains. Seul l'enseignant est habilité à le faire. Les élèves lui envoient alors les balles avec la raquette ou le pied.